



Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

## **Avis relatif au recrutement d'une personne en situation de handicap dans un emploi d'inspecteur/trice de la jeunesse et des sports, en qualité d'agent contractuel**

En application de l'article L352-4 du code général de la fonction publique, un recrutement d'une personne en situation de handicap dans un emploi d'inspecteur/trice de la jeunesse et des sports (IJS), en qualité d'agent contractuel, est prévu au titre de l'année 2025.

Les IJS sont des fonctionnaires de catégorie A, cadres du service public de la jeunesse et des sports. Leurs missions, l'environnement professionnel dans lequel ils évoluent, la rémunération dont ils bénéficient et leurs perspectives de carrière sont décrits plus précisément dans une fiche de poste téléchargeable sur la page internet suivante, dans la partie relative au recrutement contractuel des IJS :

<https://www.education.gouv.fr/devenir-personnel-d-inspection-41576>

La personne recrutée se verra proposer un contrat d'une durée d'un an qui débutera le 1er septembre 2025. À l'issue, elle deviendra inspecteur/trice titulaire, si elle répond aux attentes. Elle bénéficiera pendant l'année de contrat d'un accompagnement à l'entrée dans le métier par son service d'accueil et d'une formation dispensée par le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Poitiers.

Une liste de postes vacants d'IJS situés dans l'hexagone sera proposée au candidat retenu. Ces postes étant susceptibles d'être éloignés du lieu de résidence actuel du candidat retenu, celui-ci sera amené, le cas échéant, à effectuer une mobilité géographique pour prendre ses nouvelles fonctions. Enrichi de cette première expérience pour laquelle une durée de 3 ans est préconisée, le candidat pourra demander une mutation.

La rémunération brute mensuelle pendant l'année de contrat, non négociable, se composera d'un montant prédéterminé d'environ 2 070 € et d'une indemnité dépendant du poste occupé, de 915 à 1 200 €, soit un total brut mensuel minimal d'environ 2 985 €.

### **Conditions à remplir par les candidats :**

- justifier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité, ou de tout autre document justifiant de l'appartenance à l'une des catégories de personnes mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail,
- être titulaire d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent et remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent (**IMPORTANT** : justifier d'une licence seule n'est donc pas suffisant ; les candidats doivent avoir validé au 01/09/2025 une première année de master ou avoir obtenu un diplôme supérieur à la licence [ex : maîtrise] permettant de s'inscrire en deuxième année de master),
- ne pas avoir la qualité de fonctionnaire,
- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouir de ses droits civiques,
- ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions.

### **Modalités d'inscription :**

Les inscriptions sont ouvertes du **vendredi 28 mars au lundi 28 avril 2025 inclus**. Pour s'inscrire, les candidats doivent constituer un dossier de candidature en annexe, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (ex : RQTH),
- une copie des diplômes obtenus,
- et un curriculum vitae.

Le dossier de candidature est à établir en un seul exemplaire recto/verso **et** à transmettre accompagné des pièces justificatives au plus tard le **28 avril 2025 à minuit** :

- soit par voie postale à l'adresse suivante :

**Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative**  
Direction de l'encadrement  
Bureau des personnels d'inspection - DE SE 2-2  
IJS 2025 (voie contractuelle)  
110 rue de grenelle  
75357 PARIS SP 07

- soit par voie dématérialisée à l'adresse électronique : [ijs.de@education.gouv.fr](mailto:ijs.de@education.gouv.fr)

Tout dossier adressé hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Le dossier de candidature et une fiche synthétique relative aux IJS (missions, environnement professionnel, rémunération et déroulement de carrière) sont téléchargeables sur la page Internet suivante, dans la partie relative au recrutement contractuel des inspecteurs de la jeunesse et des sports :

<https://www.education.gouv.fr/devenir-personnel-d-inspection-41576>

**Nature et déroulement de la sélection :**

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. **Les auditions sont prévues le mercredi 11 juin 2025.**